

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 1/12



beko All-Seal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

beko All-Seal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

en cas d'usage commercial comme mastic à base de solvants, voir également les scénarios d'exposition d'un fournisseur en annexe pour cette application, ainsi que les scénarios d'exposition concernant le distillat pétrolier pour les embouteilleurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

beko Group AG

Agathafeld 22

CH-9512 Rossrüti

Swiss

Téléphone: +49-9091-90898-0

Télécopie: +49-9091-90898-29

E-mail: info@beko-group.com

Site web: www.beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques physiques

H226 | Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 2/12



beko All-Seal

Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.

Conseils de prudence Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans à jeter avec les déchets à problème.

Indications diverses:

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage: Acétate de n-butyle liquides inflammables, Catégorie 3

2.3. Autres dangers

Autres effets nocifs:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Des composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation.
Catégorisation par calcul, la catégorisation pétrole n'est donc pas applicable en raison de la haute viscosité du produit final

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 3/12



beko All-Seal

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-54-7 N°CE: 265-157-1	Pétrole, distillat, lourd, hautement raffiné Asp. Tox. 1 H304	≈ 31 - 35 %
n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, STOT SE 3 Attention H226-H336-EUH066	≈ 22 - 26 %
n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Eye Dam. 1 H318-H400-H411	0,1 - 0 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Demander une aide médicale en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Nausée, Vomissement, Maux de tête, État inconscient, Dyspnée, État semi-conscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Oedème pulmonaire, Effets sur le système nerveux central, Un contact permanent avec la peau peut entraîner un dégraissage de la peau ainsi qu'une dermatite. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz de combustion de matériaux organiques doivent en principe être classés comme toxiques.

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, toxique: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. EN 133

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 4/12



beko All-Seal

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éviter: Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
Tenir les personnes à l'écart et rester du côté exposé au vent.

Assurer une aération suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de: Forte chaleur

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Déversements majeurs: Enlever immédiatement avec une pelle ou absorber avec une ventouse.

Autres informations:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7, Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

Mettre à la terre et raccorder les récipients lors du transfert de la substance.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes: 60°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 5/12



beko All-Seal

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Protéger des radiations solaires directes. Protéger contre: Forte chaleur

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Mastic à base de solvants pour les travaux d'étanchéité

voir également le scénario d'exposition du fournisseur concernant le solvant contenu dans le produit

Solutions spécifiques au domaine:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (240 mg/m ³) ② 150 ppm (720 mg/m ³)
IOELV (EU)	Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	① 50 ppm (241 mg/m ³) ② 150 ppm (723 mg/m ³)
CH	Dioxyde de silicium n°CAS: 7631-86-9 N°CE: 231-545-4	① 4 mg/m ³ ⑤ (einatembare Fraktion)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	300 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	35,7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	600 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	35,7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aigu - inhalation, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	300 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	300 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets locaux
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	600 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019



Page 6/12

beko All-Seal

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	300 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aigu - inhalation, effets locaux
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	11 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - dermique, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	2 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - dermique, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	11 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	2 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Aigu - dermique, effets locaux
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	2,82 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	1,6 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	0,8 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme - dermique, effets systémiques
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	0,4 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme - par voie orale, effets systémi ques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,18 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,018 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,981 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,0981 mg/l	① PNEC sédiment, eau de mer
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	0,36 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	0,018 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	0,0018 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 7/12



beko All-Seal

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	29 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	2,9 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) n°CAS: 52829-07-9 N°CE: 258-207-9	5,9 mg/kg	① PNEC terre

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

L'aspiration diffuse et la dilution atmosphérique sont souvent insuffisantes pour limiter l'exposition des collaborateurs. Une aspiration locale est généralement préférable. Utiliser des appareils antidéflagrants (par ex. ventilateurs, commutateurs et mise à la terre) dans les systèmes de ventilation mécaniques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166, Lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures

Protection de la peau:

Porter des gants de protection. Les indications sont des recommandations. En fonction des circonstances, d'autres matériaux de protection peuvent également être utilisés si des données concernant la résistance et la pénétration sont disponibles. À cet égard, les influences d'autres produits chimiques utilisés doivent également être prises en compte.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Évaluation: EN ISO 374,

Épaisseur de couche minimale: env. 0,3 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): env. 60 min

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle) / NBR (Caoutchouc nitrile)

Évaluation: EN ISO 374

Épaisseur de couche minimale: env. 0,9 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): env. 30 min

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire:

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Appareil de protection respiratoire approprié: EN 136, EN 140 ou EN 143

Autres mesures de protection:

les mesures de protection susmentionnées concernent particulièrement la substance dangereuse contenue dans le produit: Acétate de n-butyle

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Si la fuite du produit est inévitable, celui-ci peut être aspiré sans danger au niveau de la fuite.

Respecter les valeurs d'émission, le cas échéant prévoir un système d'épuration de l'air vicié.

Si un recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 8/12



beko All-Seal

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Polymère dissout dans des solvants (Liquide) **Couleur:** transparent

Odeur: caractéristique comme: Acétate de n-butyle **Seuil olfactif:** 7-20 ppm (Acétate de n-butyle)

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	6,2			Acétate de n-butyle
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	126 °C			Solvant Acétate de n-butyle
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	27 °C			Pression de vapeur de Acétate de n-butyle
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité				Acétate de n-butyle: Limite inférieure d'explosivité: 1,2%; Limite supérieure d'explosivité: 7,5%
Pression de vapeur	15 mbar	20 °C		Acétate de n-butyle
Densité de la vapeur	4	20 °C		Acétate de n-butyle
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	0,93	20 °C		g/cm ³
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non applicable</i>			pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Valeur de COV: env. 24 %

Teneur en solvant: env. 24 % Acétate de n-butyle

Viscosité: 15.000 mPa*s (20°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Acide fort; alcalis forts; Comburant, fortes

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 9/12



beko All-Seal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	DL50 par voie orale: 10 760 mg/kg (Rat) OCDE 423 DL50 dermique: 14 000 mg/kg (Lapin) OCDE 402

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acétate de n-butyle:

Des données sur les effets toxiques du distillat pétrolier (aspiration) ne sont plus fournies en raison de la haute viscosité

Toxicité (faible): DL50: > 5000 mg/kg Rat

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutané:

aucune irritation cutanée (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

aucune irritation oculaire (Lapin), OCDE 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Cancerogénité:

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Toxicité pour la reproduction:

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration:

Voir ci-dessus, des données ne sont plus fournies en raison de la viscosité

Informations complémentaires:

EN CAS D'INHALATION: Effet narcotique

Des composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation. (Acétate de n-butyle)

Aucune donnée connue sur les propriétés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (propriétés CMR)

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	CL50: 18 mg/l 4 d (poisson, Vairons américains) OCDE 203 EC50: 44 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 10/12



beko All-Seal

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Acétate de n-butyle:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). 83% (28 jour(s))

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
Acétate de n-butyle n°CAS: 123-86-4 N°CE: 204-658-1	—

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 04 09 * Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Autres recommandations de traitement des déchets:

Confier les déchets à un site de décharge adéquat ou à une installation d'incinération

13.2. Informations complémentaires

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 11/12



beko All-Seal

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]

Règlement (CE) n° 649/2012 (PIC)

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 29 mars 2019

Date d'édition: 16 août 2021

Version: 01/2019

Page 12/12



beko All-Seal

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.